



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDÉE

Ligue pour la Protection des Oiseaux Vendée

Invitation Presse

VOTRE CONTACT PRESSE :

LPO Vendée

La Brétinière
85 000 La Roche-sur-Yon
02 51 46 21 91

Frédéric SIGNORET

Co-Président
Porte-parole

06 76 46 30 03

Position de la LPO sur le projet d'A831

Frédéric Signoret (co-président de la LPO Vendée, porte-parole)
est heureux de vous inviter
à une **conférence de presse** sur ce sujet

Lundi 10 février 2014 à 14h00

au siège social de la LPO Vendée- La Brétinière – 85 000 La Roche-sur-Yon

Divers articles de presse ou communications du Conseil Général de la Vendée laisseraient penser que l'A 831 serait un projet environnemental exemplaire parce que la LPO a été associée aux études de recommandation de réduction des impacts ou de mesures compensatoires.

La Position de la LPO France rédigée par son président Allain Bougrain Dubourg est jointe à ce communiqué.

Le cas particulier de la Vendée.

Cette autoroute de 64 km traverse plusieurs sites naturels d'importance européenne comme le Marais Poitevin ou le Marais de Rochefort.

La Vendée possède déjà un réseau routier très dense. **La Vendée est le département français où l'artificialisation des sols a subi la plus forte progression sur la période récente.** Les espaces agricoles et semi-naturels y sont donc, plus qu'ailleurs, soumis à une pression foncière croissante. L'A831 pourrait, en Vendée, impacter directement une surface de 70 ha (200 m de large sur 14 km) et indirectement une surface de 1 400 ha.

De fortes inquiétudes quant à l'application des promesses environnementales de la part du Conseil Général de la Vendée.

Entre 2006 et 2009, des échanges ont eu lieu entre la LPO et le conseil général à propos des mesures environnementales qui devaient accompagner la voie rapide Challans - St Jean de Monts. Malgré les promesses écrites, aucune action de compensation environnementale n'a été entreprise par le Conseil Général alors que la route est en service depuis plusieurs années, cicatrice béante au cœur de cette zone humide exceptionnelle.

Le conseil général de la Vendée est en délicatesse avec la LPO Vendée concernant plusieurs aménagements fonciers. Pour le contournement de Talmont St Hilaire, celui de L'Ile D'olonne, le remembrement de St Michel Mont Mercure ou le projet de nouvelle voie entre Bournezeau et Chantonay. L'association de protection de la nature estime que le conseil général ne prend pas sérieusement en compte la biodiversité.

Avant de prétendre que l'A 831 serait une autoroute exemplaire du point de vue environnementale, la LPO demande au conseil général d'appliquer ce principe sur les aménagements dont il est aujourd'hui maître d'ouvrage, les actes valent plus que des promesses !





Position de la LPO France – A831

« *Le projet a été validé par la LPO* ». Telles sont les affirmations à propos de la LPO et l'A831.

Dans cette affaire, et dès son origine, la LPO a toujours tenu un discours qui n'a pas varié au gré des circonstances.

Ainsi, elle s'est opposée (notamment lors de l'enquête publique) au projet qui impactait deux zones sensibles (le Marais Poitevin et le marais de Rochefort) et participait à la redoutable artificialisation qui ronge les espaces agricoles et naturels, au rythme de 80 000 hectares par an, soit l'équivalent d'un département français tous les 7 ans !

Pour autant, lorsqu'en 2009, le Ministre de l'Ecologie, Jean-Louis Borloo, faisant suite au Grenelle de l'Environnement, a demandé à la LPO une étude d'expertise et de recommandations sur le thème de la biodiversité dépendante de l'A831, la LPO, conformément à sa vocation et son esprit d'ouverture, n'a pas rejeté les potentialités d'éclairage dans ce dossier.

Elle a travaillé durant 15 mois, avec les services de l'état, pour formuler une série de préconisations permettant de limiter l'impact du projet sur les espaces et les espèces. Le rapport, réalisé notamment avec le concours de biologistes et d'associations de protection de la nature, a été jugé d'excellente qualité par les acteurs, ce qui n'a pas empêché la LPO de maintenir son point de vue sur le principe même de l'A831.

Il n'est donc pas exact d'indiquer que la LPO a « validé » le projet A831.

Cela dit, si l'autoroute devait se faire, la LPO veillera à ce que ses préconisations soient prises en compte et restera vigilante quant à leur mise en œuvre.

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO